



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Votations fédérales du 13 février 2022

L'assemblée primaire est convoquée à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

Votations fédérales

1. Initiative populaire interdiction de l'expérimentation animale et humaine
2. Initiative populaire enfants et jeunes sans publicité pour le tabac
3. Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre
4. Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias

Les bureaux de vote seront ouverts, à la maison communale, 2^{ème} étage, comme suit :

DIMANCHE

13 FEVRIER 2022

DE 10H00 à 11H00

Deux modalités de vote par correspondance :

1. Soit le citoyen adresse son envoi à l'administration communale par l'intermédiaire de la poste et ceci **pour le vendredi 11 février 2022.**
2. Soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **auprès du bureau communal, dans une urne prévue à cet effet.** Le dépôt de l'enveloppe de transmission auprès du secrétariat communal peut être effectué, dès réception du matériel de vote :

**tous les matins du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00,
le vendredi précédant le scrutin (11 février 2022) de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.**

**NOUS VOUS INFORMONS QUE LE VOTE NE POURRA AVOIR LIEU
QUE SUR PRESENTATION DE LA FEUILLE DE REEXPEDITION**

Orsières, janvier 2022

L'Administration communale